



DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

DECISION DU MAIRE N° 2024-01
SOLLICITANT UNE SUBVENTION
AU TITRE DU DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL
AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS – ADVB 2024
POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT,
DES VESTIAIRES DU CCA J. HOUSSIN
ET DE LA CHAUFFERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2023-37 du 5 octobre 2023 approuvant l'avant-projet définitif du projet de travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux,

Considérant que le coût prévisionnel s'élève à 1 993 775 €, soit 2 392 530,00 € TTC (études et travaux),

Vu le budget communal,

DECIDONS

Article 1° - De solliciter une subvention auprès du Département du Nord au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB 2024), aménagements et équipements, pour les travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux.

Article 2° - Le montant hors taxes de la subvention sollicitée s'élève à 300 000,00 €.

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.



Verlinghem, le 17 janvier 2024.
Thierry BONTE, Maire.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/01/2024
et la publication le 24/01/2024
Thierry BONTE, Maire.

